

outre, la Conférence a consenti à une révision des règlements dont dépendent les rapports de ces organisations avec l'UNESCO. Désormais, les organisations répondant à certaines exigences pourront être réparties en trois catégories ayant chacune des obligations et des privilèges distincts. Celles de la catégorie A auront des fonctions de consultation; celles de la catégorie B fourniront conseils et renseignements; celles de la catégorie C organiseront un réseau de renseignements réciproques. Le Conseil exécutif se prononcera sur les nominations aux catégories A et B soumises par le directeur général, qui pourra de son côté approuver ou rejeter les demandes d'admission à la catégorie C, sans consulter le Conseil.



#### LA DÉLÉGATION DU CANADA À LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

Au premier rang (de gauche à droite): M. Russell MacEwan, député, M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures (président de la délégation), M. Marcel Bourbonnais, député. En arrière: M. R. F. Sharp, directeur des Écoles à Vancouver, M<sup>lle</sup> Norma Walmsley, du Collège de Brandon (Manitoba), M. Eugène Bussière, secrétaire de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, M. Pierre Charpentier, de l'ambassade du Canada à Varsovie (secrétaire de la délégation), M<sup>lle</sup> Mary Q. Dench, du ministère des Affaires extérieures à Ottawa (conseiller de la délégation), M. Oakley Dalgleish, directeur et éditeur du Globe and Mail de Toronto, le major Vincent Price, C.R., ancien président de l'Association des Nations Unies au Canada, de Toronto, M. Pierre Gendron, doyen de la Faculté des Sciences de l'Université d'Ottawa. Absents: M. Ralph I. Churchill (conseiller financier), M. Lionel Roy, délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO.